



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

FC/JW

P.V. CEB 22

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2017

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2016
2. Présentation du rapport annuel de la Cour des comptes européenne relatif à l'exécution du budget de l'Union européenne pour l'exercice 2016
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Cécile Hemmen remplaçant M. Frank Arndt, M. André Bauler, Mme Anne Brasseur, M. Félix Eischen, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis

M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés (*observateur*)

M. Henri Grethen, membre de la Cour des comptes européenne
Mme Clémentine Hoffmann, M. Marc Hostert, Mme Ildiko Preiss, Mme Josiane Weier, de la Cour des comptes européenne

M. Marc Gengler, Président de la Cour des comptes
M. Patrick Graffé, Vice-Président de la Cour des comptes
Mme Marie-Jeanne Conter, M. Tom Heintz, de la Cour des comptes

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés: M. Frank Arndt, M. Eugène Berger, Mme Martine Mergen

*

Présidence: Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2016

Le procès-verbal est approuvé.

2. **Présentation du rapport annuel de la Cour des comptes européenne relatif à l'exécution du budget de l'Union européenne pour l'exercice 2016**

Après une brève allocution de bienvenue, Mme la Présidente passe la parole à M. Henri Grethen pour la présentation du rapport annuel de la Cour des comptes européenne sur le budget de l'Union européenne (UE) et sur les Fonds européens de développement.

La Cour des comptes européenne

M. Grethen rappelle que la Cour fêtera bientôt son 40^e anniversaire. La Cour est l'auditeur externe de l'Union européenne. Elle est tenue, en vertu de l'article 287 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, de fournir au Parlement européen et au Conseil une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes à ces derniers. Elle est indépendante des institutions et des organes qu'elle contrôle. (Pour davantage de détails concernant les missions de la Cour des comptes européenne, prière de se référer aux diapositives 2 et 3 ci-joints.)

Les principales constatations

Se référant à la présentation jointe en annexe, M. Grethen explique que la Cour des comptes européenne a constaté une amélioration soutenue du niveau d'erreur estimatif pour les paiements effectués sur le budget de l'UE. La moitié environ des dépenses de l'UE contrôlées en 2016 se situait en deçà du seuil de signification de 2 %. De ce fait, les auditeurs ont émis une opinion avec réserve concernant les paiements de 2016, plutôt qu'une opinion défavorable. Il s'agit de la première opinion avec réserve (donc un avis plus favorable que celui formulé l'année précédente) depuis que les auditeurs ont commencé à fournir une déclaration d'assurance annuelle, en 1994.

Les auditeurs ont, en outre, émis une opinion favorable sur la fiabilité des comptes de l'UE relatifs à l'exercice 2016; en d'autres termes, ils les ont «validés», comme ils le font chaque année depuis 2007. En 2016, les recettes étaient exemptes d'erreurs significatives.

Le niveau d'erreur global pour les dépenses de l'UE de 2016 a été estimé à 3,1 %, contre 3,8 % pour celles de 2015 et 4,4 % pour celles de 2014.

Les contrôleurs ont constaté les niveaux d'erreur suivants:

- pour le domaine de dépenses «Compétitivité» (15,2 milliards d'euros): 4,1 %;
- pour le domaine «Cohésion économique, sociale et territoriale» (35,7 milliards d'euros): 4,8 %;
- pour le domaine «Ressources naturelles» (57,9 milliards d'euros): 1,7 % (mais 4,9 % pour le sous-domaine «Développement rural, environnement, action pour le climat et pêche»);
- pour le domaine «l'Europe dans le Monde» (8,3 milliards d'euros): 8,3 %;
- pour la rubrique «Administration», le niveau d'erreur estimatif était de 0,2 %.

Les paiements fondés sur les remboursements (66 milliards d'euros) connaissent un niveau d'erreur estimé à 4,8 %, alors que les «paiements fondés sur des droits» et paiements d'ordre administratif (63,3 milliards d'euros) présentent un niveau d'erreur de 1,3 %.

Les résultats des tests figurent à la page 11 de la présentation.

Les mesures correctrices appliquées par les autorités des Etats membres et par la Commission ont eu un impact favorable sur le niveau d'erreur estimatif. Sans elles, le niveau d'erreur estimatif global aurait été supérieur de 1,2 %. Les informations disponibles étaient suffisantes pour prévenir, ou détecter et corriger, une bonne partie des erreurs. Si ces informations avaient été utilisées pour corriger les erreurs, le niveau d'erreur estimatif pour les

dépenses relevant des rubriques «Cohésion économique, sociale et territoriale» et «L'Europe dans le monde», dans leur ensemble, aurait été inférieur au seuil de signification de 2 % en 2016.

Les constatations concernant la gestion financière

En 2016, l'Union européenne a effectué moins de paiements qu'initialement prévus. Cette situation s'expliquait par des retards considérables dans l'exécution des premiers décaissements pour un grand nombre de programmes en gestion partagée, relevant du cadre financier pluriannuel 2014-2020.

L'exposition financière globale du budget de l'Union s'est également accentuée, pour s'élever à plus de 238 milliards d'euros. Cette situation interpelle la Cour des comptes européenne (cf. diapositive 14).

Les recettes en provenance du budget de l'Union européenne représentent pour certains pays une part significative de leurs investissements. La Cour des comptes européenne recommande d'en tenir compte lors de la planification des dépenses futures dans le budget de l'Union.

Le système budgétaire de l'Union européenne est conçu pour assurer le financement prévisible de ses programmes de dépenses à long terme. L'Union dispose, en plus, d'un certain nombre d'instruments budgétaires pour faire face à des situations d'urgence. Ces instruments ont été de plus en plus utilisés au cours des dernières années.

L'évolution des différents mécanismes de financement pose certains défis pour les contrôleurs rencontrant parfois des difficultés à établir leurs rapports (cf. dispositives 15 et 16). La Cour des comptes européenne a établi des rapports séparés sur les agences et autres organismes de l'Union européenne. Le rapport annuel note néanmoins: «Notre mandat ne couvre pas l'audit financier de la Banque centrale européenne.»

Les Fonds européens de Développement (FED) ont un statut particulier, notamment parce qu'ils sont gérés par la Commission, en dehors du cadre du budget général de l'UE, et par la Banque européenne d'investissement (BEI). Le Parlement européen exerce un rôle plus limité dans le contrôle de leur fonctionnement que ce n'est le cas pour les instruments de coopération au développement, financés par le budget général de l'Union; en particulier, il n'intervient pas dans l'établissement et l'affectation des ressources des FED. Le Parlement européen reste toutefois l'autorité de décharge, excepté pour la facilité d'investissement, gérée par la BEI, et donc en dehors du cadre de l'audit effectué par la Cour des comptes européenne.

Les recettes et les domaines de dépenses analysés en détail

Recettes: 144,7 milliards d'euros. Niveau d'erreur estimatif: 0 %.

Dépenses:

Le domaine «Compétitivité pour la croissance et l'emploi» (15,2 milliards d'euros) a été affecté par un niveau significatif d'erreur de 4,1 %.

La plupart des erreurs sont liées au remboursement de frais de personnel et de coûts directs et indirects inéligibles, déclarés par les bénéficiaires.

Le domaine «Cohésion économique sociale et territoriale» (35,7 milliards d'euros) a été affecté par un taux d'erreur de 4,8 %. Les principales sources d'erreur étaient la sélection de projets,

d'activités ou de bénéficiaires inéligibles, la déclaration de dépenses inéligibles par les bénéficiaires, ainsi que les infractions aux règles des marchés publics.

Compte tenu des difficultés de certains Etats membres à utiliser l'intégralité de leurs dotations, le principal avantage des instruments financiers (à savoir la possibilité d'utiliser les fonds plus d'une fois) n'est pas pleinement mis à profit.

Le domaine «Ressources naturelles» (57,9 milliards d'euros) englobe le volet «Agriculture» (soutien du marché et des aides directes) et le volet «Développement rural, environnement, action pour le climat et la pêche».

Dans les dossiers concernant l'agriculture, le taux d'erreur est passé en-dessous de 2 %, un taux que la Cour des comptes européenne s'est donnée pour différencier entre niveau d'erreur significatif et opinion favorable– (cf. diapositive 21).

Le niveau d'erreur estimatif pour le volet «Développement rural, environnement, action pour le climat et la pêche» est de 4,9 %. Les principales causes d'erreur concernent l'inéligibilité de certaines dépenses, des erreurs liées à des surfaces (inéligibilité ou surdéclaration du nombre d'hectares).

Le volet «L'Europe dans le monde» (8,3 milliards d'euros) est touché par un taux d'erreur de 2,1 %. La plupart des erreurs concernaient l'absence de pièces justificatives.

L'examen de la Cour portant sur le volet «Administration» (9,4 milliards d'euros de budget) n'a révélé aucune insuffisance importante (taux d'erreur de 0,2 %). La Cour des comptes européenne a toutefois relevé des domaines dans lesquels des améliorations sont possibles pour plusieurs institutions et organes de l'UE.

Le Fonds européen de développement (FED) disposait de 2,8 milliards d'euros. Un taux d'erreur significatif de 3,3 % affecte ses opérations. La Cour a constaté des erreurs dues à l'absence de pièces justificatives et au non-respect des règles des marchés publics.

Il est rappelé que M. Grethen est membre de la Chambre II de la Cour des comptes européenne depuis 2008. Son mandat expirera fin 2019. En tant que membre rapporteur, il a réalisé un certain nombre de travaux sur des audits de performance, dont la liste exhaustive se trouve à la page 27 des diapositives.

Echange de vues

Un membre du groupe parlementaire DP demande quels genres de dépenses sont assurés par le budget du département «Cohésion économique sociale et territoriale». M. Grethen répond que le Luxembourg doit d'abord définir les régions ou communes susceptibles de pouvoir bénéficier d'un cofinancement européen de leur projet. De tels projets peuvent viser le développement ou la rénovation d'infrastructures, ou l'intégration de personnes handicapées. L'Université du Luxembourg bénéficierait aussi d'un subventionnement de certains de leurs projets.

Suite à une question d'un membre du groupe parlementaire LSAP concernant «L'exposition financière globale du budget de l'Union», M. Grethen explique qu'il s'agit d'engagements pris par le passé qui viendront greffer les budgets des années à venir.

Une deuxième question du membre du groupe parlementaire LSAP concerne le «greening». M. Grethen regrette que la diversité naturelle est en danger. Les projets allant dans le sens de

la protection de la nature émanent des petites entreprises agricoles. Or, ce sont surtout les gros producteurs qui disposent des moyens de faire face aux contraintes administratives. Les exploitations agricoles de petite ou moyenne dimension risquent de commettre des erreurs. M. Grethen s'exprime en faveur d'une simplification en la matière.

Une représentante du groupe parlementaire DP demande combien de fraudes ont été détectées en 2016, et qui peut saisir l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). M. Grethen répond que l'OLAF enquête sur les fraudes au détriment du budget de l'UE, sur les affaires de corruption ainsi que les fautes graves commises au sein des institutions européennes et qu'il élabore également une politique antifraude pour la Commission européenne. L'OLAF fait partie de la Commission européenne et est, à ce titre, placé sous la responsabilité du commissaire Günther Oettinger (Budget et Ressources humaines). Toutefois, dans l'exécution de son mandat d'enquête, l'OLAF agit en toute indépendance.

Les dossiers de l'OLAF concernent fréquemment:

- la fraude aux marchés publics transfrontières ou la corruption dans les procédures de marché public impliquant un financement de l'UE;
- le double financement lorsque, du fait de manœuvres frauduleuses, un projet est financé plusieurs fois par différents bailleurs de fonds qui n'ont pas connaissance des contributions apportées par les autres;
- la fraude aux subventions sous diverses formes, car les fraudeurs profitent des difficultés inhérentes à la gestion et au contrôle des programmes de dépenses transnationaux. Il peut s'agir, par exemple, de la remise des mêmes travaux de recherche à plusieurs autorités qui les financent à l'intérieur ou au-delà des frontières de l'UE, de plagiat — la copie de recherches qui ont déjà été menées par d'autres —, ou de manquements délibérés aux conditions de l'aide financière;
- la fraude douanière, lorsque des fraudeurs tentent d'éviter de payer des droits de douane (ressources propres de l'UE), par exemple, en introduisant illicitement des marchandises dans l'UE.

L'OLAF peut s'autosaisir, ou alors être informé par des sources provenant des différents pays membres de l'Union ou par la Cour des comptes européenne. Les éléments susceptibles de constituer une fraude à l'encontre des intérêts financiers de l'Union européenne, détectés pendant les travaux d'audit de la Cour, sont continués à l'OLAF.

11 cas de fraude présumée ont été détectés dans le cas de l'audit 2016. Ils concernaient notamment la création artificielle de conditions pour pouvoir bénéficier d'une subvention, la non-livraison de biens, ou la non-fourniture de services, la déclaration de coûts ne respectant pas les critères d'éligibilité, des conflits d'intérêts et des irrégularités dans les marchés publics.

Suite à une question concernant les pays qui sont le plus touchés par des fraudes, M. Grethen renvoie au rapport annuel de l'OLAF¹, pour indiquer que tous les pays de l'Union sont touchés.

M. Grethen rend attentif au fait que la Cour des comptes luxembourgeoise n'est pas chargée du contrôle de fonds en provenance du budget européen. Le Luxembourg est ainsi le seul pays de l'Union européenne où la Cour des comptes nationale ne dispose pas de telles compétences. Au Luxembourg, l'Inspection générale des finances (IGF) charge des auditeurs externes de l'analyse de l'utilisation des fonds européens dont bénéficie le pays.

Le législateur pourrait, bien entendu, modifier la législation. Il faudrait, néanmoins, alors aussi veiller à ce que la Cour des comptes luxembourgeoise dispose des moyens adéquats pour effectuer les contrôles.

¹ https://ec.europa.eu/anti-fraud/sites/antifraud/files/olaf_report_2016_fr.pdf

La collaboration entre les Cours des comptes se fait sur base de la Déclaration de Lima de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle et des finances publiques (INTOSAI, 2006) de 1977.

M. Grethen ajoute que la Cour des comptes européenne, en cas de contrôle auprès d'un organisme ou d'une entreprise d'un pays de l'Union, informe toujours la Cour des comptes nationale.

En ce qui concerne le Brexit, les membres de la commission parlementaire sont d'accord pour dire qu'il est impossible d'en évaluer les conséquences pour le budget et l'économie européens.

3. Divers

Aucun sujet n'a été abordé sous ce point.

Luxembourg, le 20 octobre 2017

La Secrétaire,
Francine Cocard

La Présidente de la Commission du Contrôle de
l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

Jeudi 28 septembre 2017

Rapport annuel 2016 de la Cour des comptes européenne

Henri GRETHEN
Chambre des Députés



Cour des comptes européenne

- La Cour des comptes européenne est l'**auditeur externe indépendant de l'Union européenne**.
- **Notre mission** consiste à contribuer à l'amélioration de la gestion financière de l'UE, à œuvrer au renforcement de l'obligation de rendre compte, à encourager la transparence et à jouer le rôle de gardiens indépendants des intérêts financiers des citoyens de l'Union.
- Basée à Luxembourg, la Cour emploie quelque 900 agents de toutes les nationalités de l'UE, répartis entre personnel d'audit et personnel de soutien.



Diapo 2

Cour des comptes européenne

Nos réalisations

- Un **rapport annuel** sur le budget de l'UE et un sur les Fonds européens de développement, y compris une déclaration d'assurance;
- **des rapports spéciaux** portant sur des thèmes d'audit sélectionnés, publiés tout au long de l'année et qui sont principalement le résultat d'audits de la performance;
- **des avis**, utilisés par le Parlement européen et par le Conseil, lors de l'adoption de textes législatifs de l'Union et d'autres décisions ayant d'importantes implications pour la gestion financière;
- **des rapports annuels spécifiques** présentant les opinions formulées par la Cour dans le cadre d'audits financiers pour chacune des agences et chacun des organismes de l'UE;
- **des documents d'analyse**, comme les analyses panoramiques et les documents d'information;
- **des rapports annuels d'activité**, qui fournissent un aperçu des activités de l'année.



Diapo 3

Cour des comptes européenne

Rapport annuel 2016

Principales constatations

Diapo 4

Rapports annuels 2016 – Principales constatations

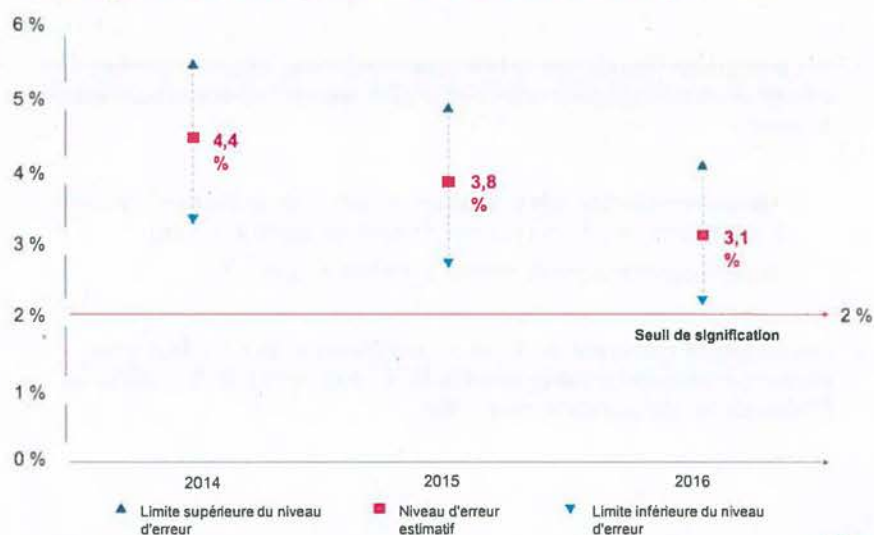
- La Cour des comptes européenne émet une opinion favorable sur la **fiabilité des comptes** de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2016.
- Les **recettes** de l'exercice 2016 étaient, dans leur ensemble, **légales et régulières**, à l'instar des années précédentes.
- Une **amélioration soutenue** du niveau d'erreur estimatif pour les paiements effectués sur le budget de l'UE a été constatée ces dernières années: 2016: 3,1 %, 2015: 3,8 % et 2014: 4,4 %. De plus, en 2016, une partie importante des dépenses contrôlées - **les paiements fondés sur des droits** - ne présentait pas un niveau significatif d'erreur. Aussi, pour la **première fois** depuis que nous avons commencé à fournir une déclaration d'assurance en 1994, nous émettons une **opinion avec réserve** (plutôt qu'une opinion défavorable) concernant les paiements de 2016.



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

Diapo 5

Niveau d'erreur estimatif pour l'ensemble du budget de l'UE (exercices 2014 à 2016)



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

Diapo 5

Principales constatations: opérations

- Les **paiements fondés sur des droits** représentent environ la moitié des dépenses contrôlées en 2016 et comprennent:
 - les **aides directes aux agriculteurs**, la majeure partie des rubriques «Ressources naturelles: soutien du marché et aides directes» (niveau d'erreur estimatif: 1,7 %) et
 - «Administration» (0,2 %).
- Pour ces deux domaines, le niveau d'erreur estimatif se situait **en dessous du seuil de signification de 2 %**.
- Les bourses pour étudiants et chercheurs et les mesures agroenvironnementales sont d'autres activités financées au moyen de paiements fondés sur des droits.



Diapo 7

Principales constatations: opérations

- Les **paiements fondés sur le remboursement de coûts** comprennent les dépenses dans les domaines présentant les **taux d'erreur les plus élevés**, à savoir:
 - «Ressources naturelles: Développement rural, environnement, action pour le climat et pêche» (niveau d'erreur estimatif: 4,9 %) et
 - «Cohésion économique, sociale et territoriale» (4,8 %).
- Les projets de recherche ainsi que les programmes de formation et de développement sont d'autres activités financées au moyen de paiements fondés sur le remboursement de coûts.



Diapo 8

Dépenses contrôlées en 2016



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation

Diapo 9

La moitié environ des dépenses de 2016 sont exemptes d'erreur significative



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation

Diapo 10

Résultats des tests sur les opérations de 2016, ventilés par domaine de dépenses de l'UE

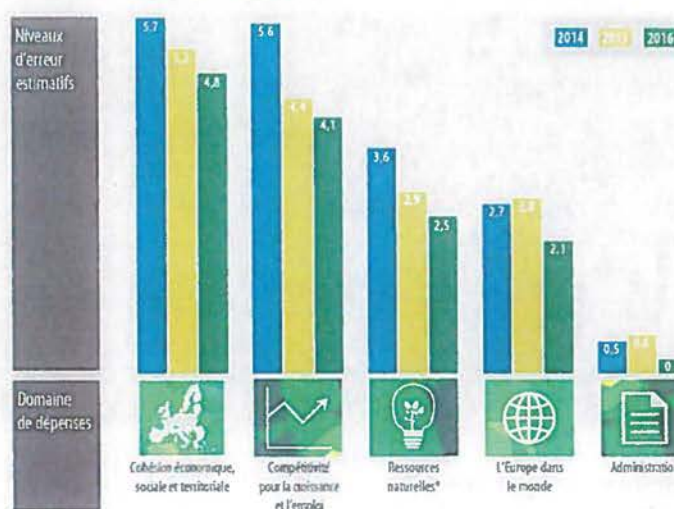


Total : 129,1 milliards d'euros

Niveau d'erreur estimatif — Seuil de signification: 2%

Diapo 11

Comparaison entre les niveaux d'erreur estimatifs pour les domaines de dépenses de l'UE (exercices 2014 à 2016)



Diapo 12

Principales constatations: opérations

- Pour la plupart des domaines, les **informations de la Commission sur la régularité** sont globalement dans la lignée de nos résultats. La Commission constate également un niveau significatif d'erreur global.
- **Les mesures correctrices** appliquées par les autorités des États membres et par la Commission ont eu un impact favorable: sans elles, le niveau d'erreur estimatif global aurait atteint 4,3 % (au lieu de 3,1 %).
- Toutefois, **les informations disponibles étaient suffisantes pour prévenir, ou détecter et corriger** une bonne partie des erreurs. Si ces informations avaient été utilisées, le niveau d'erreur estimatif pour les dépenses relevant des rubriques «Cohésion économique, sociale et territoriale» et «L'Europe dans le monde» dans leur ensemble aurait été inférieur au seuil de signification de 2 %.



Diapo 13

Principales constatations: gestion financière

- En 2016, l'UE a effectué **moins de paiements** qu'initialement prévu. Cette situation s'expliquait principalement par des retards considérables dans l'exécution des premiers décaissements pour un grand nombre de programmes en gestion partagée relevant du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020, en particulier les **Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI)** dans les domaines de la cohésion et du développement rural.
- L'**exposition financière globale** du budget de l'UE s'est également accentuée, pour s'élever à plus de 238 milliards d'euros, sous l'effet de dettes à long terme, de garanties et d'obligations juridiques importantes.
- **Les recettes en provenance du budget de l'UE** représentent une part significative **des dépenses d'investissement** de certains États membres au cours d'une année. En d'autres termes, le montant de ces recettes ainsi que le moment où elles sont perçues peuvent avoir **des effets macroéconomiques considérables**, entre autres sur l'investissement, la croissance et l'emploi. Il convient d'en tenir suffisamment compte lors de la **planification des dépenses futures** dans le budget de l'UE. Les États membres peuvent également rencontrer des difficultés pour absorber une partie des fonds de l'UE disponibles ou pour fournir du cofinancement.



Diapo 14

Principales constatations: gestion financière

- Le système budgétaire de l'UE est conçu pour assurer le **financement prévisible** de ses programmes de dépenses à long terme. L'UE dispose en outre d'un certain nombre d'instruments budgétaires pour faire face à **des situations d'urgence** de manière flexible. Ces dernières années, ces instruments ont été **plus en plus utilisés**.
- Les mécanismes de financement ont beaucoup évolué au fil des ans, en raison de la nécessité de trouver des fonds supplémentaires pour pouvoir **relever de nouveaux défis**. Le nombre d'entités et d'instruments engagés dans le financement de la mise en œuvre des politiques de l'UE a considérablement augmenté.
- Il est dès lors plus difficile d'assurer efficacement la gestion et l'audit des dépenses de l'UE ainsi que l'établissement de rapports sur celles-ci, ou encore d'en obtenir une vue d'ensemble exhaustive. Si cette tendance se poursuit, l'obligation de rendre compte et la transparence du budget de l'UE risquent d'être compromises.



Diapo 15

Principales constatations: l'accent mis sur la performance

- Le cadre pour la **communication d'informations sur la performance** en vigueur à la Commission pourrait bénéficier de l'adoption de **bonnes pratiques** internationales (comme une mesure simplifiée de la performance, des mesures pour assurer un équilibre en matière de communication d'informations sur la performance, des rapports conviviaux, etc.)
- Une part importante de nos recommandations sont **acceptées et mises en œuvre** par la Commission (sur 108 recommandations, la Commission en a mis en œuvre 90 intégralement ou à pratiquement tous égards).



Diapo 16

Rapport annuel 2016

Gros plan

Diapo 17

Recettes: 144,7 milliards d'euros

- Les principaux contrôles internes relatifs aux droits de douanes à l'importation et aux taxes à la production de sucre ont été partiellement efficaces dans certains États membres.
- La Commission pourrait améliorer les méthodes utilisées et le processus de vérification visant à déterminer les effets des activités multinationales sur l'estimation du RNB.



Niveau d'erreur significatif?	Non
Niveau d'erreur estimatif	0 %



Diapo 18

Compétitivité pour la croissance et l'emploi: 15,2 milliards d'euros

- La plupart des erreurs sont liées au remboursement de frais de personnel et de coûts directs et indirects inéligibles, déclarés par les bénéficiaires.
- Nous avons relevé plusieurs cas de retards dans le versement des fonds de l'UE par le coordonnateur du projet aux autres participants.



Niveau d'erreur significatif?	Oui
Niveau d'erreur estimatif	4,1 %



Diapo 19

Cohésion économique, sociale et territoriale: 35,7 milliards d'euros

- Les principales sources d'erreur étaient la sélection de projets, d'activités ou de bénéficiaires inéligibles, la déclaration de dépenses inéligibles par les bénéficiaires, ainsi que les infractions à la législation relative aux marchés publics.
- Compte tenu des difficultés de certains États membres à utiliser l'intégralité de leurs dotations, le principal avantage des instruments financiers (à savoir la possibilité d'utiliser les fonds plus d'une fois) n'est pas pleinement mis à profit.



Niveau d'erreur significatif?	Oui
Niveau d'erreur estimatif	4,8 %



Diapo 20

Ressources naturelles: 57,9 milliards d'euros

- **Agriculture:** L'amélioration continue des systèmes de contrôle a permis de réduire le niveau d'erreur pour le FEAGA, qui est passé pour la première fois en 2016 en dessous du seuil de signification de 2 %.
- **Développement rural, environnement, action pour le climat et pêche:** Nous avons relevé des bénéficiaires, activités, projets et postes de dépenses inéligibles, mais également des erreurs liées à des surfactures inéligibles et à la surdéclaration du nombre d'hectares éligibles.



Rubrique Ressources naturelles

Niveau d'erreur significatif?	Oui
Niveau d'erreur estimatif	2,5 %

Agriculture — soutien du marché et aides directes	
Niveau d'erreur significatif?	Non
Niveau d'erreur estimatif	1,7 %
Développement rural, environnement, action pour le climat et pêche	
Niveau d'erreur significatif?	Oui
Niveau d'erreur estimatif	4,9 %



COOPÉRATION
RÉGIONALE
EUROPEENNE

Diapo 21

L'Europe dans le monde: 8,3 milliards d'euros

- La plupart des erreurs concernaient l'absence de pièces justificatives essentielles et des dépenses inéligibles, par exemple des dépenses qui soit n'ont pas été effectuées, soit sont inéligibles.



Niveau d'erreur significatif?	Oui
Niveau d'erreur estimatif	2,1 %



COOPÉRATION
RÉGIONALE
EUROPEENNE

Diapo 22

Administration: 9,4 milliards d'euros

- Notre examen des systèmes n'a révélé aucune insuffisance importante.
- Nous avons toutefois relevé des domaines où certains organes et institutions de l'UE pourraient encore apporter des améliorations.



Niveau d'erreur significatif?	Non
Niveau d'erreur estimatif	0,2 %



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

Diapo 23

Fonds européens de développement (FED): 2,8 milliards d'euros

- Le non-respect des règles des marchés publics représentait environ un tiers du taux d'erreur global.
- Parmi les autres types d'erreurs importants figurent les dépenses qui soit n'ont pas été effectuées, soit sont inéligibles.



Niveau d'erreur significatif?	Oui
Niveau d'erreur estimatif	3,3 %



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

Diapo 24

Cour des comptes européenne

Cabinet luxembourgeois à la Cour

.... dernières informations.....

Page 25

Le Cabinet Luxembourgeois à la Cour

- Depuis 2008 Membre de la Chambre II de la Cour: contribution à l'ensemble des travaux d'audit financier et de la performance réalisés par la Chambre (Politiques structurelles, transports et énergie).
- Doyen de la Chambre II d'octobre 2013 jusqu'à septembre 2016.

Page 26

Le Cabinet Luxembourgeois à la Cour

- En tant que Membre-rapporteur, réalisation des travaux portant sur les audits de la performance suivants, depuis 2008.
 - Le programme de santé publique de l'UE (2003-2007) un moyen efficace d'améliorer la santé? (*Rapport spécial n° 2/2009*)
 - L'analyse d'impact dans les institutions européennes soutient-elle la prise de décision? (*Rapport spécial n° 3/2010*)
 - Amélioration de la performance des transports sur les axes ferroviaires transeuropéens: les investissements de l'UE en matière d'infrastructures ferroviaires ont-ils été efficaces? (*Rapport spécial n° 8/2010*)
 - Les actions structurelles de l'UE ont-elles contribué avec succès à la régénération des friches industrielles et militaires? (*Rapport spécial n° 23/2012*)
 - The European Regional Development Fund (ERDF) support of business incubation centers during the 2000-2006 and 2007-2013 programming periods (*Rapport spécial n° 7/2014*)
 - Suivis de rapports spéciaux: Galileo et Abandon scolaire prématuré.
 - Do the Structural Funds effectively contribute to Roma integration/inclusion? (*Rapport spécial no 14/2016*)
 - Protection du budget de l'UE contre les dépenses irrégulières: la Commission a-t-elle recouru d'avantage aux mesures préventives et aux corrections financières dans le domaine de la cohésion au cours de la période 2007-2013 (*Rapport spécial no 4/2017*)
 - Does the Commission ensure that ex-post reviews of legislation contribute effectively to the better regulation cycle? (*Publication prévue début 2018*)
 - Is the Commission effective in supporting Member States absorb ERDF/CF and ESF funds? (*Publication prévue durant 2018*)



Page 27

Coordonnées

Henri GRETHEN

Membre

+352 4398 45376

henri.grethen@eca.europa.eu

Cour des comptes européenne
12, rue Alcide De Gasperi
1615 Luxembourg

eca.europa.eu

eca-info@eca.europa.eu

@EUAuditors



Diapo 28

Cour des comptes européenne

Fiabilité des comptes

Régularité des opérations

Cas de fraude présumée détectés lors de nos travaux d'audit

Diapo 29

Fiabilité des comptes

Les comptes annuels de l'UE fournissent-ils des informations exactes et exhaustives?

- Nous évaluons le système comptable afin de nous assurer qu'il constitue une bonne base pour l'obtention de données fiables.
- Nous vérifions les procédures comptables clés afin de nous assurer de leur bon fonctionnement.
- Nous procédons à des contrôles analytiques des données comptables afin de nous assurer qu'elles sont présentées de manière cohérente et qu'elles semblent plausibles.
- Nous procédons à un contrôle direct d'un échantillon d'écritures comptables afin de nous assurer que l'opération sous-jacente existe et qu'elle a été dûment comptabilisée.
- Nous contrôlons les états financiers afin de nous assurer qu'ils présentent fidèlement la situation financière.



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

Diapo 30

Régularité des opérations

Les recettes de l'Union et les opérations sous-jacentes aux comptes de l'UE relatives aux dépenses sont-elles conformes aux règles?

- Nous évaluons les systèmes concernant les recettes et les dépenses afin de déterminer leur efficacité pour garantir la légalité et la régularité des opérations auxquelles ils s'appliquent.
- Nous prélevons des échantillons statistiques d'opérations provenant de l'ensemble du budget de l'UE afin de servir de base à la réalisation de tests approfondis par nos auditeurs.
- Nous examinons en détail les opérations de l'échantillon, généralement dans les locaux des bénéficiaires finals (par exemple un agriculteur, un institut de recherche, une entreprise qui réalise des travaux ou fournit des services après la passation d'un marché public), afin d'obtenir des preuves directes que l'événement sous-jacent est réel, qu'il a été correctement enregistré et qu'il est conforme à la réglementation en matière de paiements.
- Nous analysons les erreurs et les classons en erreurs «quantifiables» ou «non quantifiables».



Diapo 31

Régularité des opérations

Les recettes de l'Union et les opérations sous-jacentes aux comptes de l'UE relatives aux dépenses sont-elles conformes aux règles?

- Nous extrapolons les erreurs quantifiables afin d'obtenir un niveau d'erreur estimatif non seulement global, mais également pour chacun des domaines faisant l'objet d'une appréciation spécifique.
- Nous comparons le niveau d'erreur estimatif avec un seuil de signification de 2 % et formulons une opinion.
- Nos opinions prennent également en considération d'autres informations pertinentes, tels les rapports annuels d'activité et les rapports établis par d'autres auditeurs externes.
- Afin de garantir l'exactitude des faits, nous examinons toutes nos constatations aussi bien avec les autorités des États membres qu'avec la Commission.



Diapo 32

Cas de fraude présumée détectés lors de nos travaux d'audit

Nous sommes confrontés à quelques cas pour lesquels il existe des raisons de soupçonner une fraude. Dans tous ces cas, l'information est transmise de manière confidentielle à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

- 11 cas de fraude présumée ont été détectés dans le cadre de l'audit 2016.
- Les cas de fraude présumée concernaient la création artificielle de conditions pour pouvoir bénéficier d'une subvention, la non-livraison de biens ou la non-fourniture de services, la déclaration de coûts ne respectant pas les critères d'éligibilité, des conflits d'intérêts et des irrégularités dans les marchés publics.



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

Diapo 33

Cour des comptes européenne

Des questions?

Diapo 34



Communiqué de presse

Luxembourg, le 28 septembre 2017

Selon la Cour des comptes européenne, les comptes de l'UE donnent une image fidèle de la situation financière, et la part que représentent les dépenses irrégulières a encore diminué en 2016

Une amélioration soutenue du niveau d'erreur estimatif pour les paiements effectués sur le budget de l'UE a été constatée, selon le dernier rapport annuel de la Cour des comptes européenne. La moitié environ des dépenses de l'UE contrôlées en 2016 se situait en deçà du seuil de signification de 2 %. De ce fait, les auditeurs ont émis une opinion avec réserve concernant les paiements de 2016, plutôt qu'une opinion défavorable. Il s'agit de la première opinion avec réserve qu'ils émettent depuis qu'ils ont commencé à fournir une déclaration d'assurance, en 1994. Les auditeurs ont en outre émis une opinion favorable sur la fiabilité des comptes de l'UE relatifs à l'exercice 2016; en d'autres termes, ils les ont «validés», comme ils le font chaque année depuis 2007. En 2016, les recettes étaient exemptes d'erreurs significatives.

Le niveau d'erreur global pour les dépenses de 2016 a été estimé à 3,1 %, contre 3,8 % pour celles de 2015 et 4,4 % pour celles de 2014.

Les «paiements fondés sur des droits», versés lorsque des conditions spécifiques sont remplies, constituent environ 49 % des dépenses de l'UE et présentent des niveaux d'erreur inférieurs à 2 %. Ces paiements comprennent les aides directes aux agriculteurs, les bourses pour étudiants et chercheurs ainsi que les frais de personnel. Pour les rubriques «Ressources naturelles: soutien du marché et aides directes» et «Administration», les niveaux d'erreur estimatifs étaient, respectivement, de 1,7 % et de 0,2 %.

Les auditeurs ont cependant constaté que des niveaux d'erreur plus élevés affectaient les «paiements fondés sur le remboursement de coûts», qui servent à rembourser des frais éligibles supportés. Pour les rubriques «Cohésion économique, sociale et territoriale» et «Ressources naturelles: Développement rural, environnement, action pour le climat et pêche», les niveaux d'erreur estimatifs étaient, respectivement, de 4,8 % et de 4,9 %.

«L'opinion avec réserve émise cette année témoigne d'une amélioration remarquable des finances de l'UE», a affirmé M. Klaus-Heiner Lehne, le président de la Cour des comptes européenne. «En ce qui concerne l'avenir, nous allons porter un regard neuf sur notre manière d'auditer le budget de l'UE. Nous tiendrons davantage compte des contrôles internes au sein de la Commission européenne et des États membres. Ainsi, nous serons mieux à même d'œuvrer au renforcement de l'obligation de rendre compte et d'améliorer encore la gestion financière de l'UE. En outre, nous mettrons davantage l'accent sur la performance afin de

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport annuel adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

M: (+352) 691 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24

garantir aux citoyens de l'UE une utilisation optimale de leurs deniers.»

Les mesures prises par les États membres et par la Commission ont permis de réduire le niveau d'erreur estimatif global de 1,2 %. Toutefois, ils disposaient de suffisamment d'informations pour prévenir, ou détecter et corriger un grand nombre d'erreurs. D'après les auditeurs, si ces informations avaient été utilisées correctement, le niveau d'erreur pour les rubriques «Cohésion économique, sociale et territoriale», «Ressources naturelles» et «L'Europe dans le monde» aurait été inférieur au seuil de signification de 2 %. *«En d'autres termes, il n'est pas nécessaire de procéder à des contrôles supplémentaires, mais les contrôles existants doivent être correctement appliqués»*, a déclaré le **Président Lehne**.

Les auditeurs confirment que les informations transmises par la Commission européenne concernant la conformité aux règles sont, pour la plupart, dans la lignée de leurs résultats. Ils recommandent cependant à la Commission de mettre davantage l'accent sur la performance et de simplifier ses instruments de mesure, conformément aux bonnes pratiques internationales.

Enfin, les auditeurs préviennent que le montant total des paiements que l'UE s'est engagée à effectuer sur les futurs budgets (les «engagements restant à liquider») était plus élevé que jamais en 2016 (238,8 milliards d'euros). Ils estiment qu'éliminer cet arriéré et éviter la création d'un autre devraient figurer parmi les priorités définies lors de la planification des dépenses de l'UE pour l'après-2020.

Remarques à l'intention des journalistes

La Cour des comptes européenne est l'institution de contrôle indépendante de l'Union européenne. Ses rapports et opinions d'audit constituent un élément essentiel de la chaîne de responsabilité de l'UE et sont utilisés pour demander des comptes aux responsables de la gestion du budget de l'UE. La responsabilité de cette gestion incombe principalement à la Commission européenne, ainsi qu'aux autres institutions et organes de l'UE. Cependant, pour environ deux tiers des dépenses (principalement les ressources naturelles et la cohésion), cette responsabilité est partagée avec les États membres.

En 2016, les dépenses de l'UE ont représenté un montant total de 136,4 milliards d'euros, soit environ 267 euros par citoyen. Cela correspond approximativement à 1 % du revenu national brut de l'Union européenne et à 2 % du total des dépenses publiques de ses États membres. En 2016, la majeure partie des fonds ont été dépensés dans les domaines des ressources naturelles (57,9 milliards d'euros), de la cohésion (35,7 milliards d'euros), ainsi que de la croissance et de l'emploi (15,2 milliards d'euros).

Chaque année, les auditeurs vérifient les comptes de l'UE et formulent une opinion sur l'exactitude et la fiabilité des comptes, ainsi que sur l'existence d'éléments probants attestant que des fonds ont été perçus ou versés par erreur (ce que l'on appelle l'opinion sur la légalité et la régularité). Ils testent des échantillons d'opérations pour fournir des estimations statistiques de la mesure dans laquelle les recettes et les différents domaines de dépenses sont affectés par des erreurs. Le niveau d'erreur estimatif mesuré est comparé avec un seuil de signification de 2 %, au delà duquel les recettes ou les dépenses sont considérées comme étant irrégulières.

Une opinion «favorable» est émise lorsque les chiffres présentent une image fidèle de la situation financière et ont été établis dans le respect des règles d'information financière. Lorsque les auditeurs ne peuvent émettre une opinion favorable, mais que les problèmes relevés ne sont pas généralisés, ils émettent une opinion «avec réserve». Une opinion «défavorable» traduit l'existence de problèmes largement répandus.

Les auditeurs émettent une opinion favorable sur les comptes de l'UE depuis 2007. Par contre, leur opinion sur la légalité et la régularité des dépenses avait, jusqu'à présent, été chaque année défavorable

depuis 1994.

Le niveau d'erreur estimatif ne constitue pas un indicateur de fraude, d'inefficacité ou de gaspillage. Il s'agit d'une estimation des paiements qui n'auraient pas dû être effectués sur le budget de l'UE parce que les montants versés n'ont pas été utilisés conformément aux règles en vigueur. En 2016, les auditeurs ont constaté 11 cas de fraude présumée sur les quelque 1 000 opérations contrôlées (contre 12 en 2015). Ces dossiers ont été transmis à l'OLAF, l'Office de lutte antifraude de l'UE.

Le rapport annuel sur le budget de l'UE, le rapport annuel sur les Fonds européens de développement et le document de synthèse intitulé «2016 – L'audit de l'UE en bref» sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://www.eca.europa.eu/fr/Pages/AR2016.aspx>